28eme Année — No 240--Edition quotidienne--7eme Annee — Mercredi 19 Mars 1884

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPAIS, Avocat, Rédacteur en Chef. — *LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétair*

FRANCE

Paris, 21 février.

Il est aujourd'hui certain que, d'accord avec la commission de la Chambre, le gouvernement ajourne l'application financière de la nouvelle loi complémentaire de l'instruction primaire. Je vous ai annoncé depuis longtemps qu'on en viendrait là. Désormais la chose peut être considérée comme officielle, car elle est affirmée par le *XIXe Siècle*, dont on connait les attaches universitaires et qui tient ses renseignements de bonne source, probablement de M. Paul Bert et de M Jules Ferry eux-mêmes

Ce n'est pas sans tristesse que nos gouvernants se voient réduits à la nécessité de faire des économies sur le chapitre de l'enseignement laïque On a tant dépensé de ce côté-là qu'on voudrait bien dépenser encore. Mais M. Tirard est là avec ses coffres plus vite vidés que remplis, avec ses doléances, avec son emprunt raté ; et tout nouveau crédit lui semble une monstruosité. Le fait est que, par la simple vertu de la progression normale, le budget de 1884 est déjà très lourdement chargé ; il contient une augmentation de 35 millions sur le budget précédent qui est si lourd; et nous ne savons pas ce que vont coûter les affaires du Tonkin et de Madagascar où, malgré toutes les assurances contraires, on procède très lentement.

Le conseil municipal s'est occupé hier de la question des logements à bon marché en faveur de la classe ouvrière. Sur un pareil sujet, la folie démocratique des représentants du prolétariat parisien ne pouvait manquer de se donner carrière. Seulement, comme chaque petit groupe de conseillers radicaux a sa marotte, il s'ensuit que chaque proposition trouve des adversaires pour la combattre et des votes hostiles pour l'enterrer.

En un moment, le conseil a repoussé un projet de convention avec le Crédit foncier, lequel, moyennant la garantie de la Ville, aurait bâti sur des terrains mis à sa disposition environ 6,000 logements ouvriers ; puis une proposition de M. Levraud accordant des avantages spéciaux aux propriétaires, architectes et entrepreneurs qui voudraient bien faire concurrence aux constructeurs de maisons à petits loyers. Cela fait, on a adopté sur la motion de M. Levraud déjà nommé, la mise à l'étude d'un plan de construction d'un groupe de quatre maisons à petits logements sur un terrain appartenant à la ville. Là-dessus, un autre membre du conseil dépose un amendement tendant à accorder à des associations ouvrières le marché auquel donnera lieu le projet ci-dessus adopté. L'amendement est voté. On vote aussi une proposition de M. Michelin invitant le préfet de la Seine à concéder à titre emphythéotique certains terrains de la ville, à la charge, par les concessionnaires, de construire sur ces terrains des logements à bon marché.

Voilà tout ce que le conseil municipal a fait hier pour résoudre la question sociale. M. Joffrin n'y est pour rien ; mais ce n'est pas sa faute. Il avait demandé qu'on réduisît la journée de travail des ouvriers employés par les concessionnaires de la ville à huit heures par jour. Mais le conseil ne croit pas que les temps soient encore venus, et il écarte la petite proposition de M. Joffrin.

Nous avons enfin le fameux projet de loi sur le divorce, auquel la commission du Sénat s'est ralliée par cinq voix contre quatre. C'est là encore une de ces scandaleuses transactions dont le Sénat nous a déjà donné tant de preuves. Dans la commission, il y avait d'abord quatre membres pour et cinq membres contre la loi Naquet. Un de ces derniers, du nom d'Eymard Duvernay, un modéré centre gauche bien entendu, s'avisa d'un plan de conciliation. Il inventa un plan de divorce mitigé, auquel les quatre membres favorables au projet Naquet se rallièrent immédiatement. De sorte que désormais il y eut dans la commission une majorité en faveur du divorce. Dans ces conditions, M. Naquet tient probablement sa victoire ; on votera le divorce, et c'est tout ce qui lui faut. Le Sénat est mûr pour toutes les viles besognes.

L'académie a élu aujourd'hui comme membres MM. Coppée et de Lesseps. Ces deux élections étaient assurées. Néanmoins 10 bulletins blancs (un tiers des voix) ont dédaigneusement protesté contre l'intrusion de M. de Lesseps.

N.

La clef de l'église

Les auteurs de la loi municipale et ceux qui l'ont votée, gens étrangers pour la plupart aux choses de l'Eglise, ont-ils compris la gravité de l'atteinte portée à la juriction ecclésiastique, par l'article de cette loi qui livre au maire une des deux clefs de l'église ? Qu'ils y aient vu un nouveau moyen de vexation à l'endroit du clergé ; qu'ils y aient cherché un instrument de domination pour le maire : on n'en saurait douter. Mais c'est plus que cela. Leur loi spoliatrice et sacrilège a un caractère beaucoup plus grave que celui de toutes les mesures antireligieuses qu'ils ont prises précédemment. Ici ils touchent à l'essence de la liberté ecclésiastique ; ils s'en prennent à des droits absolus.

Les persécuteurs opportunistes ne connaissent qu'une barrière à leurs excès : la lettre du Concordat. Ils déclarent ne vouloir rien entreprendre contre ce qui a été expressément stipulé entre l'Eglise et l'Etat, et, cette réserve faite, ils se croient tout permis. Mais le Concordat, ils l'ont déjà plusieurs fois violé, au moins dans son esprit. On a pu contester. Cette fois, la violation est flagrante. " Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, dit l'article 12 du Concordat, seront remises à la disposition des évêques. " L'article 101 de la loi municipale,qui donne au maire une clef de l'église abroge l'article 12 du Corcordat. En remettant les églises aux évêques, et par eux aux curés, le Concordat les en a constitués seuls légitimes détenteurs. Ce n'etait là qu'une restitution, les églises étant historiquement et essentiellement une propriété ecclésiastique.

Le Concordat a réparé les torts de la Révolution. Comme seuls légitimes détenteurs des églises, les évêques et les curés ont seuls le droit d'en avoir la clef. Ce droit, à vrai dire, n'est inscrit nulle part ; mais il résulte tellement du caractère et de la destination de l'église, qu'il a toujours été reconnu : c'est la première conséquence du droit de propriété ou d'usage. La loi d'aujourd'hui détruit aussi le Concordat. Les églises ne sont plus à la disposition des évêques et des curés seuls, si un autre qu'eux en a la clef. Qui a la clef à la maison. La loi municipale assimile le maire au curé, elle met aussi l'église à sa disposition. Cette même loi qui introduit le maire dans le Concordat, en exclut l'évêque. Les deux textes sont contradictoires. L'église ne peut pas être en même temps à la disposition de l'autorité religieuse et l'autorité civile.

On objectera que l'article 101 de la loi municipale est limitatif. " Une clef de l'église, y est-il dit, sera déposée entre les mains du maire, qui pourra en faire usage dans toutes les circonstances prévues par les lois ou règlements. " L'article n'est limitatif qu'en apparence. En soi, et dans la pensés des auteurs de la loi, il est général. S'il n'avait été fait qu'en vue des cas exceptionnels où le maire a besoin d'entrer à l'église, on s'en serait tenu à la pratique suivie jusqu'à ce jour. Dans les circonstances prévues par les lois ou règlements, le maire se faisait remettre la clef par le curé. On a voulu qu'il eût une clef en sa possession, précisément pour lui permettre d'entrer dans l'église toutes les fois qu'il lui plaira ou qu'il plaira à ceux de qui il relève, ministres, préfets et électeurs. Car si l'on connait aujourd'hui les circonstances prévues par les lois ou règlements dans lesquelles le maire pouvait pénétrer dans l'église en s'en faisant désormais entrer de sa pleine autorité, avec sa clef propre, on ne sait pas ce qu'elles seront demain. Une loi remet aujourd'hui au maire une clef de l'église pour qu'il y entre dans certaines circonstances déterminées, et demain une autre loi étendra ces circonstances à tous les besoins de la passion politique et de la haine religieuse. Cette loi est elle-même une clef qui ouvre indéfiniment l'eglise au maire.

C'est plus encore, qu'une violation du Concordat. L'Eglise a des droits essentiels, auxquels il n'est pas permis de toucher. Ce qui est de sa liberté nécessaire, ce qui est son autorité divine, elle ne tolère pas qu'on le méconnaisse. La nouvelle loi municipale soulève un de ces conflits d'autorité et de liberté. La clef n'est pas seulement le signe de la propriété, c'est aussi le symbole de l'autorité. Une ville qui se rend remet en signe de soumission ses clefs au vainquenr, une ville qui reçoit le souverain les lui offre en hommage de son obéissance. La clef de l'église doit être aux mains seules de celui qui y a l'autorité. Le prêtre est tout à l'église : le maire n'y est rien. Le prêtre est le ministre du culte, le dispensateur des sacrements, le gardien des choses saintes. Lui seul peut ouvrir et fermer la porte du temple, qui renferme tout ce qu'il y a de plus sacré dans le culte ; lui seul peut y exercer des fonctions.

L'autorité du prêtre à l'église n'admet point de partage. Seul il doit avoir la clef de la porte, comme il a seul la clef du tabernacle. Nul autre que lui ne monte à l'autel, nul ne saurait pénétrer dans le lieu saint sans sa permission. Si un autre a la clef, lui-même ne l'a plus. Il n'y a qu'une clef à une maison. Personne ne l'a quand on est deux à l'avoir. L'Eglise ne peut pas permettre qu'un autre, qu'un laïque, ait avec la clef du temple, du baptistère, du tabernacle.

Dans la querelle des investitures, qui mit aux prises l'Empire et le Saint-Siège, il ne s'agissait que d'une crosse. Mais la crosse était le symbole de l'autorité : l'Eglise ne pouvait tolérer que les bénéfices et les offices ecclésiastiques fussent conférés à la manière des fiefs temporels, et que le clergé en reçut de mains laïques l'investiture par la crosse et l'anneau. Ce ne fut pas une querelle de bâton droit ou recourbé, comme le dirent de mauvais plaisants ; mais, dans cet longue et émouvante lutte entre les deux pouvoirs spirituel et temporel, à propos de crosse, l'Eglise combattit pour son indépendance et son autorité. C'est une même lutte qui s'engage à l'occasion des clefs.

Au temps des grandes persécutions, tous, prêtres et laïques, résistèrent courageusement aux prétentions des empereurs de se faire livrer les livres saints et les vases sacrés. Ils aimèrent mieux souffrir le martyre. Ce fut regardé comme un si grand crime d'avoir failli aux saintes obligations de la foi, que les *traditeurs* eurent beaucoup de peine, après la paix, à se faire réintégrer dans la communion de l'Eglise.

Que le gouvernement, que les Chambres y songent ! Par leur loi municipale, ils renouvellent la question des Livres saints, la question des investitures ; ils reviennent aux persécutions des premiers siècles,aux luttes religieuses du moyen âge. La république se trouve en face d'une Eglise qui est la même, qui fera aujourd'hui et demain ce qu'elle a fait hier, qui défendra toujours ses droits et ses immunités, qui subira la persécution plutôt que de céder. En donnant au maire la clef de l'église, la république supprime le Concordat et provoque la persécution. Est-ce là qu'elle en veut venir ? La loi municipale reviendra en deuxième délibération devant les Chambres L'article 101 devra disparaître.

ARTHUR LOTH.

La science au service de la Papauté

Les ennemis de l'Eglise et des Pontifes Romains ne se lassent pas de rééditer la vieille et sotte calomnie qui consiste à accuser d'ignorance ou d'inertie le clergé catholique, et particulièrement le clergé italien. Mais cette calomnie retombe de tout son poids sur leurs auteurs, victimes eux-mêmes de cette ignorance, ou, ce qui est bien pis encore, coupable de déloyauté et de perfidie. Aussi bien, des faits indéniables viennent chaque jour venger l'offense faite à la réputation de notre clergé et montrer d'une façon éclatante ce qu'il ajoute de science au zèle infatigable qu'il déploie pour la défense de la vérité, de la justice, de la religion et de la Papauté. L'auteur récent du livre intitulé *Vaticano Regio* prétend qu'il est peu de prêtres en Italie ayant le culte de l'étude. En quoi il se trompe lourdement, et il témoigne de la pauvreté de ses renseignements. Nous en voyons très près de nous qui pourraient lui donner de solennelles leçons, non seulement de théologie et de philosophie, mais d'histoire et de bien d'autres sciences encore.

Il convient de citer au premier rang de ces dignes, savants et laborieux ecclésiastiques notre éminent ami, le chanoine Mondello-Nestler. Nous avons déjà eu l'occasion de rendre compte de quelques-uns de ses écrits, de ceux notamment sur *Le Suicide* et sur *La France au regard des nations et de la Papauté*. Aujourd'hui, nous avons sous les yeux son dernier ouvrage : *L'Italia e la sua futura grandezza*, dans lequel il s'applique à démontrer et démontre, en effet, que notre patrie ne saurait devenir glorieuse et prospère qu'en se tenant étroitement et respectueusement unie au Pontife Romain, aussi bien dans l'ordre religieux que dans l'ordre civil et politique, et qu'en groupant tous ses peuples dans une ligue d'harmonie et de concorde autour de l'autorité papale, elle serait la nation privilégiée et glorieuse entre toutes, un objet d'admiration et d'envie pour tous les peuples du monde.

Un grand nombre de journaux catholiques ont déjà apprécié le livre du chanoine Mondello, en s'attachant surtout à en dégager le point de vue politique. Des lettres, des diplomates, des hommes d'Etat lui ont décerné de chauds éloges. Nous aimons, en ce qui nous concerne, à attirer l'attention sur le côté historique, que l'auteur a traité d'une façon tout à fait remarquable, et dont il a tiré des arguments d'une singulière valeur en faveur de sa thèse. Sa science de l'histoire nous a particulièrement frappé.

Il nous a suffi à cet égard d'un rapide coup d'œil jeté sur le livre. Après avoir, dans une dédicace au peuple italien, tracé le tableau des cinq empires universels, — quatre empires païens et un empire chrétien—et décrit de main de maître les bienfaits dont l'Eglise a comblé le monde, et en particulier l'Italie, l'auteur entre dans le vif de son sujet. Appuyé sur des faits constants qu'il a groupés avec un soin irréprochable et exposés dans un ordre parfait, il nous fait assister tout d'abord à la transformation de l'empire universel romain dans l'empire universel chrétien. Puis il nous expose à grands traits ce que les Papes ont fait pour l'Italie, depuis la chute de l'empire romain, dans les temps barbares, à l'époque des Lombards et des empereurs de Constantinople, et à celle des Francs, dont les armes victorieuses amenèrent la chute du royaume des Lombards. Il met particulièrement en lumière les longues et douloureuses épreuves que valurent à l'Italie l'oubli et la négligence du concept ecclésiastico-politique des Papes, et particulièrement de cet illustre Pontife, de cet Italien sublime qui s'appela Grégoire VII.

Dans tout ce magnifique développement, l'auteur accuse une profonde connaissance profonde de l'histoire des temps anciens et des temps modernes, une puissance de dialectique, une vigueur de style et une science politique peu commune. Nous ne saurions, du reste, trop engager les italiens à lire cet ouvrage en entier. Aucune lecture ne saurait être pour eux plus fructueuse et plus féconde.

On a pu voir dans les nombreux ouvrages qui sont sortis de notre plume — plus assurément modeste, mais ardemment dévouée à la cause de la vérité et de l'Eglise—que nous n'avons jamais ménagé nos félicitations et nos encouragements à ceux qui ont consacré leur intelligence et leur science à la défense de la religion et de la Papauté. Il est des écrivains qui sont avares de louanges, parce qu'ils s'imaginent dans leur égoïsme que louer autrui c'est se faire tort à eux-mêmes, comme s'ils devaient monopoliser l'éloge. Dieu merci, nous n'éprouvons pas un pareil sentiment, et nous considérons comme un devoir d'encourager de toutes nos forces tous ceux qui mettent leur plume au service de religion, aujourd'hui qu'on abuse de la presse contre les gloires de l'Eglise et des Pontifes Romains. Aussi n'épargnerons-nous pas nos applaudissements à l'illustre chanoine. Mondello, et nous faisons les vœux les plus sincères pour que ses nobles intentions et ses infatigables études atteignent le but qu'elles se sont proposé. Nous lui demandons instamment de ne point se lasser de combattre les doctrines perverses, et de défendre, dans de nouveaux écrits, dans de nouveaux travaux, les droits et les gloires de cette Papauté sans laquelle notre patrie ne peut espérer atteindre à la grandeur et à la prospérité.

LUIGI TRIPEPI.

Il y a quelques mois les directeurs de la compagnie du chemin de fer " Wisconsin Central " ont défendu à tous leurs employés, sous peine de destitution immédiate, de prendre aucune boisson enivrante. Cette détermination, on le pense bien, n'a pas été du goût de tout le monde. D'aucuns y ont même vu un empiètement illégal sur la liberté individuelle.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

19 Mars 1884—No 53

L'ECOLE DES ROBINSONS

(Par JULES VERNE.)

(Suite et fin)

—Un Chinois aime à vivre seul, répondit tranquillement Seng-You. Il se suffit à lui-même et n'a besoin de personne !

Et là-dessus, l'original, saluant William W. Kolderup, débarqua et disparut.

" Voilà de quel bois sont faits les Robinsons ! s'écria l'oncle Will. Regarde celui-là, et vois si tu lui ressembles ! C'est égal, la race anglo-saxonne aura du mal à absorber des gens de cet acabit !

—Bon ! dit alors Godfrey, les fumées sont inexpliquées par la présence de Seng-You, mais les fauves ?

—Et mon crocodile ? ajouta Tartelett. J'entends que l'on m'explique mon crocodile ! "

L'oncle William W. Kolderup, très embarrassé, se sentant à son tour et pour sa part mystifié sur ce point, passa sa main sur son front comme pour en chasser un nuage.

" Nous saurons cela plus tard, dit-il. Tout finit par se découvrir à qui sait chercher ! "

Quelques jours après, on célébrait en grande pompe le mariage du neveu et du pupille de William W. Kolderup. Si les deux jeunes fiancés furent choyés et fêtés par tous les amis du richissime négociant, nous le laissons à penser.

Dans cette cérémonie, Tartelett fut parfait de tenue, de distinction, de " comme il faut ", et l'élève fit également honneur au célèbre professeur de danse et de maintien.

Cependant, Tartelett avait une idée. Ne pouvant monter son crocodile en épingle,—il le regrettait,—il résolut de le faire tout simplement empailler.

De cette façon l'animal bien préparé, les mâchoires entr'ouvertes, les plus étendues, suspendu au plafond, ferait le plus bel ornement de sa chambre.

Le crocodile fut donc envoyé chez un célèbre empailleur, qui la rapporta à l'hôtel quelques jours après.

Tous, alors, de venir admirer le " monstre " auquel Tartelett avait failli servir de pâtre !

" Vous savez, monsieur Kolderup, d'où venait cet animal ? dit le célèbre empailleur en présentant sa note.

—Non ! répondit l'oncle Will.

—Cependant il avait une étiquette collée sous sa carapace.

—Une étiquette ! s'écria Godfrey.

—La voici, " répondit le célèbre empailleur.

Et il montra un morceau de cuir, sur lequel ces mots étaient écrits en encre indélibile :

Envoi de Hayenback, de Hambourg Taskinar, de Stockton, U. S. A.

Lorsque William W. Kolderup eut lu ces mots, un formidable éclat de rire lui échappa.

Il avait tout compris.

C'était son adversaire J.-R. Taskinar, son compétiteur évincé. qui, pour se venger, après avoir acheté toute une cargaison de fauves, reptiles et autres animaux malfaisants, du fournisseur bien connu des ménageries des Deux-Mondes, l'avait nuitamment débarquée en plusieurs voyages sur l'île Spenser. Cela lui avait coûté cher, sans doute, mais il avait réussi à infester la propriété de son rival, comme le firent les Anglais pour la Maritinique, si l'on en doit croire la légende, avant de la rendre à la France !

Il n'y avait plus rien d'inexpliqué, désormais, dans les faits mémorables de l'île Phina.

" Bien joué ! s'écria William W. Kolderup. Je n'aurais pas mieux fait que ce vieux coquin Taskinar !

—Mais, avec ces terribles hôtes, dit Phina, maintenant, l'île Spencer...

—L'île Phina... répondit Godfrey.

—L'île Phina, reprit en souriant la jeune femme est absolument inhabitable !

—Bah ! répondit l'oncle Will, on attendra pour l'habiter que le dernier lion y ait dévoré le dernier tigre !

—Et alors, chère Phina, demanda Godfrey, tu ne craindras pas d'y venir passer une saison avec moi ?

—Avec toi, mon cher mari, je ne craindrais rien, nulle part ! répondit Phina, et puisque en somme tu n'as pas fait ton voyage autour du monde...

—Nous le ferons ensemble ! s'écria God, et si la mauvaise doit jamais faire de moi un vrai Robinson....

—Tu auras du moins près de toi la plus dévoué des Robinsonnes ! "

FIN DE L'ÉCOLE DES ROBINSONS.

Les quarante de l'Académie Française

Il arrive bien rarement que l'Académie française soit au grand complet. Elle l'est cependant aujourd'hui.

On aimera à connaître les noms des quarantes immortels avec la date de leur naissance.

MM. Mignet, né en 1796, doyen d'âge.-De Viel-Castel,né en 1800.-J. B. Dumas, né en 1800.-Victor Hugo, né en 1802.—Le duc de Noailles, né en 1802.-Cuvillier Fleury, né en 1802.-Nisard (Désiré), né en 1806.—Ernest Legouvé,né en 1807.Le comte d'Haussonville, né en 1809.-Xavier Marmier, né en 1809.—De Lesseps, né en 1809 —De Falloux, né en 1811.—Camille Doucet, né en 1812.—J. Simon, né en 1814.—John Lemoine, né en 1815.—E. Labiche, né en 1815.—Rousse, né en 1816.—Emile Augier,né en 1820—Le duc de Broglie, né en 1821.—O. Feuillet, né en 1821.—Rousset,né en 1821. Le duc d'Aumale né en 1822.—Maxime Du Camp,né en 1822—Louis Pasteur, né en 1822.—E. Renan, né en 1823.—Cherbuliez, né en 1823. Gaston Boissier, né en 1823—A. Dumas, né en 1824.—E. Olivier, né en 1825.—Le duc d'Audiffret-Pasquier, né en 1825.—Mézières, né en 1826.—Caro, né en 1826.—Mgr Perrand, né en 1828.—H. Taine, né en 1828.—E. About, né en 1828.—Sardou, né en 1831.—Pailleron, né en 1834.—Sully Prud'homme, né en 1839.—François Coppée, né en 1842.

Il y a donc entre M. Mignet et M. Coppée une différence de quarante six ans.

Lumière sans flamme

Les allumettes sont la cause d'innombrables accidents, tout le monde le sait. Pour se procurer de la lumière sans avoir recours à elle et sans courir le risque de mettre le feu, une ingénieuse invention est utilisée par les gardiens de nuit à Paris, dans tous les endroits où sont gardées des matières inflammables ou explosives. Chacun peut en faire l'essai. Prenez une fiole d'un ver bien blanc et clair, et mettez dedans un morceau de phosplore de la grosseur d'un pois. Versez dessus de l'huile d'olive presque bouillante, jusqu'à ce que la bouteille soit aux deux tiers pleine, puis bouchez-la bien. Lorsque vous voulez vous servir de cette nouvelle lumière ôtez le bouchon, laissez l'air pénétrer dans la bouteille, puis bouchez-la. L'espace vide sera lumineux et la lumière équivaudra à celle d'une lampe. Si la lumière s'obscurcit, ôtez de nouveau le bouchon, et quand l'air aura pénétré dans la fiole la lumière re deviendra brillante. Quand il fait froid il faut quelquefois réchauffer la fiole dans les mains afin de rendre l'huile plus liquide. Cet appareil peut durer six mois et ce serait une veilleuse très économique.

CALENDRIER DE 1884

17e année de la Confédération canadienne.
3e mois : MARS, dédié à saint Joseph.—31 jours.
Dimanches, les 2, 9, 16, 23, 30.—Saint Joseph le mercredi 19.—Annonciation le mardi 25 —26 jours de jeûne.
A l'équinoxe du printemps, 20 mars, tous les pays ont 12 heures du jour et 12 heures de nuit
Le jeudi 27 mars, éclipse de Soleil, visible en Asie.
La Lune à l'apogée le 16, au périgée le 28.
Premier quartier le 4, à 9 h. 48 m. du matin
Pleine lune le 11, à 2 h. 45 m. du soir.
Dernier quartier le 19, à 0 h. 28 m du soir
Nouvelle lune le 27, à 1 h. 3 m. du matin.

Nota. Il s'agit, dans ce tableau, de l'heure propre de Québec, sur laquelle le chemin de fer retarde de 15 minutes.

Les levers et couchers du Soleil et de la Lune se rapportent au centre de ces astres.

SOMMAIRE

France
La clef de l'Eglise.
La science au service de la Papauté.
FEUILLETON—L'école des Robinsons. (*Fin*).
Les quarante de l'Académie Française.
Lumière sans flamme
Le scandale de Toronto.
Le bill de M. Houde.
Echos de la capitale.
Nos compatriotes aux Etats-Unis.
Union St Joseph à St-Roch.
Informations.
Résumé des dépêches.
Petites nouvelles

ANNONCES NOUVELLES

Bazar de S. Jean-Baptiste de Québec.
Bazar annuel.—Louis Lessard.
Institut Canadien.
A vendre.—J. & W. Reed.
Cour Supérieure.—F. X. Langevin.
Vente de marchandises.—A. J. Maxham & Co.
Ligne Allan, [voir 4ième page.]
Société de Construction Permanente de Québec.—F. Gourdeau.

CANADA

QUEBEC, 19 *MARS* 1884

Le scandale de Toronto

L'*Electeur* d'hier soir fait un immense éclat avec l'incident qui s'est produit à la Chambre d'Assemblée d'Ontario. Deux individus, Wilkinson et Kertland, ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir tenté de corrompre deux députés, MM. Balfour et McKim. L'organe libéral en prend occasion pour faire une charge à fond de train contre l'opposition conservatrice d'Ontario.

Certes, on ne saurait trop énergiquement flétrir un tel attentat à la moralité publique, et nous réprouvons hautement l'acte honteux dont on accuse les deux individus en question. Mais l'*Electeur* écoute un peu trop ses préjugés de parti, en essayant de faire peser sur les conservateurs d'Ontario la responsabilité de cet acte. Une enquête va avoir lieu devant le comité des privilèges et élections. La lumière va se faire, et s'il est prouvé que nos amis d'Ontario sont complices de MM. Wilkinson et McKim, nous ne serons par le dernier à blâmer sévèrement leurs menées corruptrices.

L'honorable premier-ministre, M. Mowat, a mis devant la chambre une déclaration écrite, dans laquelle il formule des accusations distinctes et précises contre MM. Bunting, Wilkinson et Kertland. On aurait donné $1.000 à M. McKim et $800 à M. Balfour, pour acheter leur vote. L'argent a été déposé entre les mains de l'orateur par les deux députés en question, avec des lettres expliquant comment ces sommes se trouvaient entre leurs mains, et pour quelle fin on les leur avait données.

M. Meredith, le chef de l'opposition, a immédiatement déclaré qu'il était aussi surpris qu'aucun membre de la Chambre, et qu'il concourait pleinement avec le premier-ministre quant à la gravité des faits allégués. Il s'est engagé, au nom de l'opposition, à favoriser tous procédés et toute enquête ayant pour but de faire la lumière complète sur cet incident.

Quant à ce qui regarde M. Bunting, l'éditeur du *Mail*, ce journal faisait hier la déclaration suivante : " En autant que M. Bunting est concerné, nous n'hésitons pas à déclarer que ni directement, ni indirectement, il n'a jamais fait aucune proposition corruptrice à aucun membre de la Chambre, qu'il n'a eu rien à faire avec aucune offre de place ou d'argent, et qu'il n'a aucune connaissance que telle offre ait été faite. L'article du *Mail* se termine par ce défi : " En autant que le parti conservateur, le *Mail* et M. Bunting sont concernés, nous réclamons avec une entière confiance l'enquête la plus complète et la plus minutieuse que puisse faire l'Assemblée."

Nous attendons le résultat de l'enquête, et nous n'irons pas chercher de commentaires impartiaux sur cette affaire dans les colonnes de l'*Electeur*.

Le bill de M. Houde

Le bill de M. Houde pour abroger l'acte des licences de 1883, a été rejeté par 117 voix contre 63. On verra dans nos *Echos de la Capitale* l'amendement proposé par Sir Hector Langevin, et adopté par la Chambre. Cet amendement correspond exactement à la position prise par M. Meredith, le chef de l'opposition conservatrice d'Ontario, dont nous avons l'autre jour cité les paroles.

Nous croyons que le gouvernement et la Chambre ont sagement agi, en décidant de soumettre cette question constitutionnelle au tribunal compétent. On aura ainsi une décision claire et directe, qui ne laissera plus de place à l'ambiguité.

La décision du Conseil Privé sur cette question ne nous semble pas douteuse. Nous croyons qu'elle établira d'une manière décisive le droit des provinces à légiférer sur les licences, tout en reconnaissant au parlement fédéral juridiction pour les lois de tempérance et de prohibition.

Echos de la Capitale

Hier, M. Houde a présenté en Chambre la résolution sur l'acte de licences de 1883, que nous avons publiée il y a environ un mois.

M. Houde prétend que le parlement ne fait pas un acte ridicule en rappelant cet acte et qu'il est nécessaire de le faire. Il s'appuie sur les jugements du Conseil Privé et de plusieurs Cours de Justice.

Sir Hector dit que l'acte des licences a été passé à la demande d'un grand nombre de membres éminents de la Chambre des Communes.

Il ne comprend pas comment ce bill, après avoir été adopté, est qualifié d'illégalité.

Les décisions contraires à cet édit ne sont pas finales.

Sir Hector propose l'amendement suivant :

" Que l'acte des licences 1883 soit soumis à la Cour Suprême du Canada ou au Conseil Privé en Angleterre, avec tous les griefs énoncés dans les résolutions de l'honorable député de Maskinongé, afin d'obtenir une décision sur le droit du parlement fédéral à adopter cet acte."

Le gouvernement ne se soumettra qu'après décision rendue. En attendant, on suspendra toute pénalité encourue pour violation de cet acte.

***

M. Amyot parle en faveur des résolutions de M. Houde.

M. Bossé est d'avis qu'on doit faire décider la question de constitutionalité de l'acte par la Cour Suprême.

M. Laurier dit que Sir John n'a fait adopter cette loi que pour des fins de parti et pour protéger ses amis.

***

La discussion se prolonge sans apporter de nouveaux arguments jusqu'à 1 heure a. m. Alors l'amendement de Sir Hector est adopté comme suit :

Pour.— Messieurs Allison (Hants), Bain (Soulanges,) Baker (Missisquoi), Baker (Victoria), Beaty, Bell, Belleau, Benoit, Benson, Bergeron, Bergin, Belly, Blondeau, Bolduc, Bossé, Bourbeau, Bowell, Brecken, Bryson, Cameron (Inverners), Cameron (Victoria), Campbell (Victoria), Carling, Caron, Chapleau, Cimon, Cochrane, Colby, Costigan, Coughlin, Coursol, Curran, Cuthbert, Daly, Dawson, Desaulniers, Desjardins, Dickinson, Dickinson, Dodd, Dugas, Farrow, Ferguson (Leeds et Grenville), Ferguson (Welland), Foster, Gagné, Gault, Gigault, Girouard, Gordon, Grandbois, Guilbault, Guillet, Hackett, Haggart, Hall, Hay, Hesson, Hickey, Homer, Hurteau, Ives, Jamieson, Kaulback, Kilvert, Kihney, Kranz, Landry (Montmagny), Langevin, McDonald (Kings), MacDonald (Sir John), McDonald (Cap Breton), Mackintosh, MacMaster, McMillan (Middlesex), McMillan (Vaudreuil), McCallum, McDougall, McGreevy, McLelan, McNeill, Massue, Méthot, Moffat, Montplaisir, O'Brien, Orton, Paint, Patterson (Essex), Pinsonneault, Reid, Riopel, Robertson (Hamilton), Robertson (Hastings), Royal, Shakespeare, Small, Smyth, Sproule, Stairs, Tassé, Taylor, Temple, Tilley, Tupper (Pictou), Tyrwhitt, Vanasse, Wallace (Albert), Wallace (York), White (Hastings), White (Cardwell), White (Renfrew), Wigle, Williams, Wood (Brockville), Wood (Westmoreland), Woodworth—117.

Contre :—MM. Allen, Allison (Lennox), Amyot, Amstrong, Auger, Béchard, Bernier, Blake, Bourassa, Burpee, (Sunbury), Cameron (Huron), Cameron (Middlesex), Cartwright, Casey, Casgrain, Charlton, Cockburn, Cook, Daoust, Davies, De St Georges, Dupont, Fairbank, Fisher, Fleming, Geoffrion, Gillmor, Gunn, Hasley, Holton, Houde, Innes, Irvine, King, Kirk, Kauderkin, Laurier, Lister, Livingston, MacKenzie, McCraney, McIntyre, Mcsaac, McMiller, Mills, Mulock, Ouimet, Paterson (Brant), Platt, Ray, Rinfret, Scriver, Somerville (Brant), Somerville (Bruce), Springer, Sutherland (Oxford), Thompson,, Trow, Vail, Watson, Weldon, Wells, Wilson—63.

MM. Ouimet, Daoust, Amyot et Dupont votant avec l'opposition.

Nos compatriotes aux Etats-Unis

Au dire d'un confrère des Etats-Unis, le Colonel Carroll D. Wright, de triste mémoire, a commis encore le 5 du mois courant, un de ses péchés d'habitude.

Depuis 1881, il laissait reposer sa bile contre les Canadiens, quand, appelé à donner son témoignage sur l'opportunité d'établir un bureau de statistiques à Providence, R. Q., il a, d'après le *Castor*, laissé tomber l'éructation suivante :

" Les ouvrières des filatures, il y a quarante ans, n'ont pas descendu dans l'échelle sociale, mais elles se sont élevées, au contraire. Les filles des paysans ont été remplacées par les Irlandaises, dont la condition dans les manufactures était supérieure à leur état antérieur. Et ensuite, après le passage de l'Irlandaise dans une autre sphère, les Canadiennes-Françaises, " un ordre d'êtres inférieurs à l'Irlandaise, " (a lower order of being than the Irish girl), lui ont succédé ; et elles aussi commencent à monter. Les filatures, au lieu d'abaisser, relèvent plutôt le niveau social de ceux qui y travaillent. "

Enfin donc nos jeunes Canadiennes des Etats-Unis commencent à monter dans l'échelle du monde social.

A quoi donc pourrait bien être dû cette ascension ? En quoi consiste-t-elle ?

Sans nous arrêter au Colonel Wright, nous nous contenterons de rapporter le fait suivant, extrait du *Castor* :

" Une dame américaine de Nashua, du nom de Belle C. Greene, qui écrivait dernièrement à un journal de Boston, que la Canadienne-Française était l'ouvrière la plus modeste, la plus intelligente et la moins vulgaire de celles qui travaillent dans les filatures de la Nouvelle-Angleterre."

Cela nous suffit. Et nous aimons à constater que nous n'avons pas à rougir de nos compatriotes émigrés.

Union St-Joseph à St-Roch

Cette société se prépare, cette année, à chômer sa fête patronale avec un éclat inaccoutumé. La procession qui se fera avant la messe, dimanche prochain, défilera par les rues suivantes, de la résidence du Président, rue St-Joseph, par la rue du Pont, St-Valier, Caron et de retour par la rue St-Joseph à l'Eglise. Déjà plusieurs dignitaires ont accepté l'invitation d'être présents à cette fête. La procession, qui sera précédée par le corps de musique de l'Union Musicale, se mettra en marche à 8¾ heures précises. Les membres sont priés de se réunir à 8½ à la salle de l'Union Commerciale St-Louis, coins des rues de la Chapelle et St-François.

INFORMATIONS

Aux Trois-Rivières, ont été mis en nomination MM. Sevère Dumoulin, H. G. Malhiot et A. Turcotte.

Ce dernier se présente comme indépendant, et les deux autres comme conservateurs.

Dans le comté de Châteauguay, la nomination a eu lieu à Ste-Martine. Les deux candidats nommés sont MM. F. A. Quinn, conservateur, et J. E. Robidoux, libéral.

Des discours ont été prononcés par MM. Trudel, Mercier, Marchand, Stephens, Catudal, Lessard, Campbell Morrisette et Wright.

Plus de 350 Sociétés St-Jean-Baptiste se préparent à assister à la fête des Canadiens qui sera célébrée, le 24 juin prochain, à Montréal. Aux Etats-Unis, 40 Sociétés St-Jean-Baptiste, ont signifié leur intention d'assister à cette fête.

Le télégraphe prend la peine de communiquer le fait suivant que l'on peut considérer comme un trait de mœurs politiques chez nos voisins.

Mercredi dernier, les membres de la législature de New-Jersey, actuellement en session, étaient à jouer au *Poker* dans la buvette en attendant l'ouverture de la séance. Ayant été requis de se rendre à leurs sièges pour la dépêche des affaires, ces bons législateurs n'ont pas voulu quitter la table de jeu et la séance dut être ajournée au lendemain.

En 1883, on comptait 206 296 pauvres en Angleterre, sur une population de 26 700 000, ce qui fait un pauvre par vingt-cinq habitants.

La ville de Boston a souscrit $19-000 pour élever un monument au poète Longfellow. Et dire qu'on n'est pas capable de trouver quatre à cinq mille piastres à Montréal pour en élever un à M. de Maisonneuve, qui lui est le fondateur de cette ville.

L'exportation de l'or aux Etats-Unis prend des proportions inquiétantes. Le 8 mars dernier il a été exporté environ $5,000,000, en or pour l'Angleterre ; sur cette somme $2,363,000 étaient en lingots et le reste en doubles aigles.

Les droits de douane perçus à Toronto, pendant le mois de février, se sont élevés à $357,861, soit une diminution de $51,155 sur février 1883. A St-Jean, N.-B., les recettes se sont élevées à $52,230, soit une diminution de $1,761 sur le mois correspondant de l'année dernière.

Le montant des pièces monnayées, retirées précédemment du Trésor, s'élevait à $1 390 000, ce qui donne pour l'exportation totale, du 21 février au 8 mars, un chiffre de $8-790 000.

Les fraises commencent à arriver sur les marchés de Boston et de New-York ; mais, comme bien on le pense, elles coûtent encore un peu cher ; rien que $3.00 le panier d'une quart, soit, environ 3c la fraise.

Résumé des dépêches

EUROPE

FRANCE

Paris, 18 mars 1884.

Le prince Napoléon doit lancer bientôt un manifeste. Il est parti pour la Suisse avec ses papiers les plus précieux.

L'anniversaire de la Commune a été fêté paisiblement.

ANGLETERRE

Londres 18 mars 1884.

La santé de Gladstone commence à s'améliorer.

La Chambre des Communes a voté £230,000 de subside pour l'armée.

Guy, l'avocat d'Odonnell, a été choisi par Parnell comme candidat pour la division électorale de Longford.

On annonce que Gladstone se propose de faire un voyage dans le Midi de la France pour se reposer de ses fatigues.

AFRIQUE

SOUDAN

Souakim, 18 mars 1884.

Osman Digna réorganise son armée et se prépare à commencer la bataille. Les tribus paraissent démoralisées par la défaite récente.

ASIE

TONKIN

Paris, 17 mars 1884.

Le général Millot a envoyé un télégramme dans lequel il annonce que les Chinois sont en pleine déroute, et qu'il est inutile de les poursuivre plus avant.

Jeudi le 20 courant, sera chanté à la Basilique de Québec, à 8 h. A. M., une grand'messe de *Requiem* pour le repos de l'âme de feu P.-C.-Philéas Bouchard, Ecr.

Parents et amis sont priés d'y assister.

Petites nouvelles

LA ST JOSEPH.—Ce matin a eu lieu à la Basilique la messe solennelle d'actions de grâces, à l'occasion du treizième anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque.

Sa Grandeur a officié pontificalement avec M. le Grand Vicaire C. E. Légaré comme prêtre assistant ; les diacres assistants étaient M. l'abbé O. Paradis curé de St-Anselme, et M. l'abbé E Moisan, et les diacres d'office MM. les abbés Plante et Bernier du séminaire de Québec.

Un grand nombre de membres du clergé de l'Archidiocèse avaient pris place aux stalles du chœur.

Les différentes facultés de l'Université étaient représentées par les professeurs et les élèves qui assistaient à la messe en costume. Assistaient à la messe au bas-chœur, M. le Recteur de l'Université, M. le directeur du Grand Séminaire, MM. les abbés Laflamme, Mathieu et Lemieux, l'honorable M. Langelier MM. les docteurs Simard, Verge, Hamel et Marois, professeurs de l'Université.

La partie musicale a été exécutée avec grand succès par les élèves du petit séminaire qui ont chanté avec entrain la messe Royale harmonisée par M. Gustave Gagnon.

Le chœur était dirigé par M. l'abbé Beaudoin du séminaire.

A l'Offertoire on a chanté le magnifique *Te Joseph* de Coppé, avec solo par M. J. Chaffers, élève du petit Séminaire.

M. Gagnon a joué au commencement de la messe une ouverture de Suppé et à la fin de la messe " La marche des prêtres. "

Il y a eu grand dîner à midi à l'Archevêché. La plupart des membres du clergé de cette ville et plusieurs autres prêtres y assistaient.

Les cours vaquent à l'Université, et au Séminaire il y a grand congé.

CERCLE CATHOLIQUE.—Aujourd'hui, le mercredi 19 mars, à 8 heures du soir, conférence par M. A. Michel. sur " La richesse. "

—La Salsepareille d'Ayer est justement ce qu'il vous faut comme médecine de printemps. Supérieure à toute autre.

CONGRÉGATION. — On annonce que, dimanche prochain, auront lieu les élections des officiers de la Congrégation de la Haute-Ville.

MIEUX.—Nous apprenons avec un vif plaisir que M. L. T. Dussault, marchand de St-Roch, qui était gravement indisposé depuis quelques semaines, est presque entièrement rétabli.

ELECTION DE GASPÉ.—Le *Nouvelliste* publiait hier la dépêche suivante : Gaspé, 18 mars.—10 hrs. a. m. Réception enthousiaste à Barachois, Malbaie, Douglastown, Gaspé, Baie sud, York, etc.

M. Horace LeBouthilier a fait en ma faveur un discours remarquable, qui mérite certainement d'être publié :

Need no assistance !

C'est Charles Langelier qui a fait le dépôt pour Slous.

Le peuple se propose de protester par une majorité écrasante.

E. J. FLYNN.

UNE FEMME MORTE DE PEUR.—Madame Madelène Jobin, âgée de 57 ans, qui demeurait avec son gendre, Michel Moisan, cordonnier, rue Jacques-Cartier, St-Sauveur, revenait chez elle lundi soir, quand deux énormes Terre-Neuve l'attaquèrent en face de la demeure de M. Moreau. Ils la mordirent cruellement. Elle put s'en débarrasser, mais les deux chiens la suivirent à sa grande frayeur.

Elle arriva chez elle à moitié morte de peur.

Elle sembla se remettre un peu et quand elle alla se coucher elle sembla très bien.

Mais vers 4 heures, hier matin, elle demanda à sa fille de lui apporter de l'eau pour se laver la tête.

Mais quand on s'aperçut qu'elle allait de plus en plus mal, on appela un prêtre et le Dr Larochelle.

Mais tous deux arrivèrent après la mort de la défunte.

Une enquête se tient aujourd'hui sur le corps de la défunte.

Les mêmes chiens ont attaqué M. Michel Moisan, gendre de la défunte, hier. Le coroner a ordonné de les mettre en sûreté.

UNE COUR DE RECORDER A LÉVIS.—A la dernière séance du conseil de Lévis, il a été proposé par M. Lacerte, secondé par M. Dussault :

Qu'un avis soit publié dans la *Gazette Officielle* et dans deux journaux français et anglais, qu'à la prochaine session de la Législature de Québec un amendement soit proposé à la charte d'incorporation de la ville de Lévis à l'effet d'établir une cour de recorder dans la dite ville et autres amendements, mais que le procureur de la corporation, M. Bossé, conjointement avec M. C. Darveau, soient consulté sur la valeur de ce bill et sur l'opportunité de l'établissement de cette cour.

Le projet a été présenté par L. J. A. Bernier, écr, qui prétend que cette cour ne coûtera rien du tout à la ville et subviendra seule à ses dépens.

CRISE A TORONTO.—Avant hier soir une scène vraiment dramatique s'est passée à la Chambre d'Assemblée, à Toronto. Quelques instants après l'ouverture de la séance, par l'ordre du détective du gouvernement M. Murray, les fils téléphoniques circulant dans le Palais de justice étaient coupés, et quelques instants après, M. Kertland était arrêté et conduit à la station de police, ainsi que John A. Wilkinson de Cobourg.

Vers 9.30 heures, M. Mowatt fit lire par l'Orateur les lettres qui lui avaient été adressées par MM. McKim M. P. P., de West Welling et Balfour, député de South-Essex, la première contenait $1000, la seconde $800 pour prix de son vote contre le gouvernement.

Le fait a été porté devant le Comité des élections.

La plus grande excitation règne dans Toronto.

Le chef de l'opposition conservatrice, M. Meredith est tout à fait étranger à ces manœuvres.

La cour de police a commencé hier matin le procès de MM. Banting, Meek, Wilkinson et Kertland, accusés d'avoir cherché à corrompre illégalement la députation et à violer la constitution.

La cause est remise a vendredi.

On croit que la pénalité sera £ 500 d'amende et 2 ans de prison.

—Cette *extrême lassitude qu'on ressent* indique l'impureté du sang. Le Salsepareille d'Ayer le purifie et fortifie le système.

LE GRAND VOYAGEUR.—M. François Mercier, mieux connu sous le nom de *Le grand voyageur*, et qui depuis plusieur mois vit au milieu de nous, vient de recevoir une médaille en argent de N. T. S. P. le Pape.

L'automne dernier, M. M. Mercier, étant à Montréal, rencontra Mgr Seighers, archevêque de l'Orégon, et, par son entremise, il fit parvenir au musée du Vatican un grand nombre d'articles de valeur.

Comme témoignage d'estime, Sa Sainteté Léon XIII a fait présent d'une médaille en argent à M. Mercier. Cette médaille porte son effigie d'un côté et de l'autre son titre officiel.

M Mercier partira le 1er avril pour le territoire d'Alaska et il espère être rendu à sa résidence, à St-Michel, vers le 15 juin prochain.

M. Mercier a l'intention de revenir en Canada dans trois ans et de se fixer alors à Montréal d'une manière permanente.

BRULÉE VIVE.—Une femme du nom de Dillette a été brûlée à mort jeudi, à Fall-River, Mass, dans l'un des logements de la fabrique " Laurel Lake. " Elle était couchée et dormait sur le plancher près du poêle, lorsque son enfant, en jouant avec le feu, en laissa tomber sur ses vêtements, qui s'enflammèrent aussitôt et causèrent presque instantanément la mort de la malheureuse mère.

BON COUP.—Les détectives Walsh et Fleury ont encore fait une prise qui fait honneur à leur talent et à leur flair de limiers.

On sait que la semaine dernière, des voleurs firent une descente à la demeure de feu le Dr Deguise, rue St-Joseph, actuellement close.

Impossible de soupçonner qui que ce fût.

Nos limiers se mirent en quête Chez Proulx, côte d'Abraham, ils trouvèrent deux chaises, une robe, deux jupons et un poêle.

Chez M. Verret, au Palais, ils trouvèrent un pardessus de femme, qui avait été acheté d'un individu qui devait revenir vendre d'autres effets hier soir. Nos limiers attendirent patiemment.

Vers 4 heures, il arriva et fut arrêté.

C'est un nommé Boucher, âgé de 24 ans. Il habite sur la rue St-George, au No 39, avec un individu du nom de Sirois.

Boucher est marié et père de famille.

Une fois arrêté, Boucher dit que Sirois, âgé de 50 ans, et père de famille, aussi, était son complice.

Sirois a été arrêté et a avoué son crime ; il déclare que les marchandises volées avaient été enfouies sous la neige.

TERRIBLE ACCIDENT.—Une dépêche venue de New-York, en date du 17 courant, dit :

Denis Reilley, âgé de 30 ans, était en visite hier dans la famille John Cassidy, à Brooklynn, lorsqu'il tira de sa poche un revolver et le pointa sur Mary Cassidy, disant qu'il voulait la magnétiser. Elle poussa un cri de terreur, il partit d'un éclat de rire, et dirigeant son arme vers la tête de Celia Renny, âgée de 17 ans, et qui était aussi en visite dans la famille Cassidy, il lâcha la détente. Une forte détonation se fit entendre et la jeune fille, sans pousser un cri, s'abatit morte sur le plancher. La balle lui avait traversé le cerveau. Reilly se

livra lui-même à la police et dit qu'il ignorait que l'arme fût chargée. Toutes les chambres du revolver étaient vidées, sauf une. Reilley est fou de douleur.

PILULES HOLLOWAY.—*Débilité héréditaire.*—Les constitutions altérées qu'on néglige de soigner, se développent souvent au moment de la croissance et causent plusieurs maladies opiniâtres. On prévient de telles conséquences au moyen de ces purifiantes Pilules qu'on peut prendre en toute assurance, dès les premiers symtômes des dérangements de la santé jusqu'à son complet rétablissement. Des instructions imprimées (qui entourent chaque boite) sont les meilleure et les plus simples guides, pour les patients, à la recherche d'un remede à leurs maladies, recentes or chroniques, et cette médecine convient admirablement pour améliorer la digestion et aider l'assimilation, afin de renouveler la santé de ceux qui sont naturellement délicats et de restaurer les force de ceux qui sont prématurément attaqués.

SPIROMÈTRE

Plusieurs médecins et chirurgiens des armées française et anglaise se sont associés avec M. Souvielle, de Paris, ex-aide de chirugien de l'armée française, pour l'assister dans son institut si bien connu pour le traitement des maladies de la gorge et des poumons.

Pendant une visite, *dernièrement*, en France, le docteur a été visité par un nombre d'éminents professeurs des principales facultés d'Europe, désirant essayer son traitement spirométrial pour les maladies chroniques connues sous les nom de catarrhale, bronchite, asthme, pour les maladies de la gorge et des poumons, et ils sont convaincus qu'avec le traitement par le spiromètre ces terribles maladies ne sont plus à craindre et pas même la consomption, à moins que la maladie ne soit dans les dernières phases.

Ses nombreux essais à Prague, à Paris et dans les principaux hôpitaux de l'Europe lui donnent une expérience agraver les maladies de la gorge, des poumons ou des bronches. Ces maladies prennent le plus souvent la forme d'un catarrhe nasal qui, négligé accompli silencieusement mais avec promptitude son action sur la membrane muqueuse du gosier, qu'il dépouille de son enveloppe, laissant ainsi cette surface inflammée constamment exposée aux influences irritantes tant locales qu'atmosphériques.

A mesure que la maladie fait de progrès la matière délétère qui sort constamment de la surface enflammée pendant le sommeil descend dans les tubes bronchieux ; la partie supérieure des poumons est atteinte insensiblement et alors commence la plus terrible des maladies la consomption.

Pouquoi les traitements employés jusqu'à présent sont-ils impuissants à guérir ces terribles maladies ? Parce que les remèdes appliqués à l'extérieur ou introduits dans l'estomac ne font que déranger la digestion et aggraver la maladie.

Les demandes extraordinaires pour le spiromètre du Dr Souvielle en France et en Angleterre lui firent croire que son succès ne serait pas moindre en Amérique.

En effet tout le monde intelligent de la Puissance du Canada sait très bien que des milliers de nos compatriotes ont été guéris par lui et un grand nombre dont les cas étaient prononcés inguérissables par nos meilleurs médecins.

L'annonce est un moyen légitime mis à la disposition d'un peuple éclairé pour faire connaître au monde entier ses découvertes et ses besoins. Tout le monde intelligent admet le moyen des annonces comme nécessaire que possède rarement un homme de son âge.

Les personnes qui ne peuvent pas visiter les bureaux pourront être traitées par lettres adressées à M. Souvielle, ex-aide.chirurgien de l'armée française, 13, Philippe Sn., Montréal, 173, Church street, Toronto, 106, Alexancer street. Winipeg, Bureaux pour le Canada.

Le climat particulier de ce pays, où le froid continue pendant plusieurs mois est particulièrement disposé pour aux progrès de la civilisation et des flaires.

Les médecins et les malades sont invités à consulter les chirurgiens et faire l'essai de l'instrument gratis aux instituts.

Québec, 16 août 1883—1 an 493

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égale pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les instestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meuilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens, à 25 cts la bouteille.

Mères ! Mères ! Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MRE WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

Québec, 14 janvier 1884—1 an.

Les visiteurs à Montréal

Il est très important pour tous ceux qui doivent aller visiter Montréal de savoir que l'hôtel le plus central et le mieux tenu de Montréal est sans contredit le splendide Hôtel Richelieu. On trouve à ce magnifique établissement tout le confort désirable à des prix très réduits.

La salle à dîner de cet hôtel est un vrai bijou en son genre : elle est élégamment garnie en gravures, artistiquement décorée de peintures du plus beau choix.

Les mets qui sont servis chaque jour ne laissent rien à désirer, et sont apprêtés avec tout l'art culinaire requis pour constituer une excellente cuisine.

Le grand choix que le consommateur peut faire sur la carte est propre à satisfaire les goûts des plus difficiles.

Quant à ce qui regarde le service, on saurait difficilement trouver mieux dans aucun autre hôtel de la Province. Les ordres sont exécutés par les servants avec la plus grande promptitude.

M. Durocher mérite des félicitations pour la manière habile avec laquelle il tient ce somptueux établissement. M. St-Arnaud, gérant de l'hôtel, est d'une politesse et d'une courtoisie digne d'éloge, à l'égard de tous ceuxqui visitent ce magnifique hôtel. Une sonnette électrique ne contribue pas pour pen à la prompte exécution des ordres donnés.

Ajoutons à tous ces avantages la modicité des prix qui sont à la portée de la bourse de tout le monde, et nous croyons que la plus grande partie des voyageurs visiteront cet hôtel.

Comme les voitures de cet hôtel de 2de mière classe, sont toujours à l'arrivée et au départ des trains du chemins de fer et des vapeurs, on ne saurait donc mieux faire que d'aller et juger par nous-même des nombreux avantages que le public voyageur y rencontrera en tout temps.

DÉCÈS

A Cacouna, le 18 du courant, à l'âge de 64 ans, Dame Geneviève Côté, épouse de M. Pierre Saindon, et mère du Révd M. Saindon, vicaire de l'Isle-Verte.

Examens du Service Civil.

LES prochaines examens des aspirants au service civil, commenceront MARDI, le 13e JOUR DE MAI, et les demandes d'admissions seront reçues jusqu'au 1er AVRIL ; les formules nécessaires seront alors expédiées et devront être renvoyées, dûment remplies, avant le 15. Ces examens auront lieu dans les cités de Charlottetown, Halifax, Saint-Jean, N. B., Québec, Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg et Victoria, C. B., en conformité de l'article 6 de l'Acte du Service Civil du Canada, 1882.

L'examen pour avancement commencera LUNDI, le 19e JOUR DE MAI, et les candidats étigibles devront donner leurs noms aux sous-chefs de leurs divers départements, qui les transmettront au Conseil des Examinateurs.

Par ordre,

P. LESUEUR,
Ex. et Secrétaire, S. C.

Ottawa, 6 mars 1884.
Québec, 13 mars 1884—3fl fps. 985

BAZAR

DE

S. JEAN-BAPTISTE DE QUEBEC.

Sous le haut patronage de

MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Québec, 16 mars 1884.

LE 14 AVRIL prochain, lundi de Pâques s'ouvrira, dans la grande église S.-Jean-Baptiste, un bazar, déjà annoncé depuis un an mais retardé jusqu'à ce jour, pour des raisons incontrôlables. Le but du bazar est de venir en aide à la Fabrique pour l'ornementation intérieure de l'Eglise, dont la bénédiction se fera, à moins de contre-ordre, le dimanche 25 mai prochain, qui est celui dans l'octave de l'Ascension. Cette bénédiction solennelle sera présidée par Mgr l'Archevêque lui-même. Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, a bien voulu accepter le sremon de circonstance.

Les dames ci-dessous nommées tiendront les tables du bazar.

I. Table de Monseigneur Ant. Racine, table des rafraichissements, tenue par Mesdames Ol. Robitaille et Elisée Beaudet. Madame Balzaretti, que la mort a enlevée d'une manière si tragique, fesait partie de cette table.

II. Table Ste-Cécile et Union Musicale tenue par Mesdames Georges Costolow. Isidore Bazin, Oct. Lemieux, Ephrem Dugal, Clodomir Delisle Honoré Malouin.

III. Table St-Jean-Baptiste, tenue par Mesdames Henri Bolduc, Alfred Hamel et Frs Faguy.

IV. Table St-Louis, tenue par Mesdames P. Labadie et Augustin Dallaire.

V. Table St-Joseph, tenue par Mesdames H. Lortie, Félix Gaboury.

VI. Table du Sacré-Cœur, tenue par les Demoiselles Marier.

VII. Table de Ste-Anne, tenue par Madame F. X. Robitaille.

VIII. Table de N.-D. de Lourdes et Archiconfrérie, tenue par Mesdames Augustin Trudelle, F. V. Lacroix, et Ferd. DeVarennes.

IX. Table St-François d'Assises, tenue par Mesdames F. X. Lachance, P. Gingras et Jos. Pichette.

X Table St-François-Xavier, tenue par Mesdemoiselles Moisan, Mademoiselle Emilie Tessier et Madame Edouard Roy.

F.-X PLAMONDON, Ptre

Québec, 19 mars 1884. 892

INSTITUT CANADIEN.

JEUDI prochain, à HUIT HEURES P. M., M. Napoléon Legendre donnera une conférence sur « La Race française en Amérique. » Les membres pourront se procurer des cartes d'admission en s'adressant au gardien.

Québec, 19 mars 1884—2f. 994

District de Québec } COUR SUPERIEURE.

DAME EMILIE VACHON, de Beauport, épouse de PIERRE-PHILIPPE MAHEUX, du même lieu, entrepreneur-maçon, a, le SIX FEVRIER dernier, intenté une action en séparation de biens, sous le No 856, contre son mari.

Québec, 15 mars 1884.

F. X. LANGEVIN,
Proc. de la demanderesse.

Québec, 17 mars 1884—1m. 990

Bazar annuel

En faveur de l'Hôpital du

Sacré-Cœur de Jésus

QUI se tiendra dans le courant de l'automne prochain, à la Salle Jacques-Cartier, St-Roch, sous le patronage distingué de Sa Grâce Mgr l'Archevêque de Québec et de Messieurs les membres du clergé. Les dames dont les noms suivent présideront au bazar.

Table du Sacré-Cœur : Mme Aug. Laberge, Melles Lucias et Léda Laberge.

Table St-Jean-Baptiste : Mme G. Roy.

Table St-Roch : Mmes Japhet Rouleau, J Picard, E. Renaud.

Table St-Vincent de Paul : Mmes P. Roussel, J. Lachance.

Table St-Alexandre : (patronnée par MM. les Bouchers), Mmes B uno-de-Lamarre, G Pelletier, E. Clark, S. Arel.

Table Ste-Anne : Mmes E. Couillard, C. Gagnon, P. Cunningham.

Table St-Joseph : (patronnée par l'Union St-Joseph, à St-Roch). Mmes J. B. Drouyn, Ls Ol. Villeneuve, F. X. Beaudouin, Elz. Tremblay, Adj. Renaud

Table Ste-Famille : Mmes P. Déchênes, J. Carley.

Table Ses-Anges : (rafraichissements). Mmes E. Gauvin, J. E Latulippe.

Les personnes charitables ayant quelques articles à offrir, sont respectueusement priés de les envoyer aux Dames ci-haut nommées.

P. LESSARD, Ptre, Directeur.

Québec, 19 mars 1884. 993

A vendre.

500 QUARTS COL TAR.
250 GOUDRON VERT.
100 BRAI
200 NOIR.
250 BOITES D'ÉTOUPE.
25 TONNEAUX FEUTRE GOUDRONNÉ pour couverture

A BON MARCHÉ.

J. & W. Reid.

RUE ST-PAUL.

Québec, 18 mars 1884—3m. 991

Vente des marchandises

N'AYANT PAS PAYÉ LES

Droits de Douane.

D'APRES le 46 Vict., chap. 12, sect. 43, des marchandises depuis plus de deux ans dans les magasins, d'après le 46 Vict., chap. 12, sect. 123.

Marchandises entrées n'ayant pas payés les droits de douane.

1 boite de livres importé par R. Morgan.
1 boite de cartes d'annonces importé par Laroche et Cie.
1 ballot de papier, importé par Wright et Cie.
1 boite marquée R C. 11340.
1 piano, importé par J. Casset.
2 ballots de planches, importés par A. Lavigne.
2 piles de papier importées par Flum, M. & M.
4 ballots de verreries, imp. par Vallerand, frère.
1 poêle, importé par H. Gauvin.
1 Bbl d'eau importé par J. D Charleson.
1 caisse de papier, importée par Ams. Holden et Cie.
1 caisse H. H. de marchandises, importé par C. Gagnon.
1 quart d'encre, importé par A. Côté et Cie.
1 Rdie Castg importé par G. Fournier.
1 boite H. W, importe par A. E. Vallerand.
2 paquets E. W. importé par Renaud et cie.
1 boite de houblon, importé par G. Lemelin.
1 boite de houblon, importé pas O. Fortin
1 caisse de marchandises imp. par A. Baynard.
2 boites de houblon, importé par J. Lepage.
1 machine à coudre, importé par M. M. Fortin.
2 caisses, importées par S. Connolly.
1 poêle et tuyaux, 1 table, 2 chaises et 1 grille, importé par J. Cloutier.
1 boite de cartes importé par J. Fiset
1 caisse et 1 paquet, importé par J. Dunn.
1 caisse importé par Gust. List.
1 baril de vin, importé par A. F. E. Darveau.
1 boite, importé par John Miller.
1 boite, importé par F. A. Falkenberg.
1 caisse de tabac, importé par N. Bieux.
1 caisse de cartes, importé par M. G. Mountain.
1 paquet, importé par le directeur de l'Observavatoire.

1 paquet	importé par	Eavret & Dundas
1 "	"	O Fréchette
1 "	"	B. & V.
1 "	"	J. Biddelok
Echant. de tabac importés par		N. Turcotte
2 paquet et 1 ballot importés par		Côté & Vessot
1 paquet importé par		White & Co
1 panier "		Mackenzie
2 boites Nos 23—532		
1 boite pas de No		
1 boite et 1 ballot importés par		G. Tanguay
1 paquet	importé par	Capt. Gouet
1 "	"	White
1 "	"	L'Abbé Dupuis
1 "	"	Desjardins
1 "	"	J. B. Bryson
1 "	"	Côté & Vessot
1 ballot	"	Sea Side Library
1 paquet	"	Séminaire de Québec
1 "	"	D. & J. Maguire
1 caisse d'horloges importés par		Duquet & Co
2 caisses	"	Mair & Montgomery
1 paquet	"	R. Morgan
1 boite	"	J. Boivin

Marchandises en magasin depuis plus deux ans.

8 "	"	A H. White & Co
7 "	"	"
3 caisses de vin	"	"
5 " Champagne	"	"
1 baril de vin	"	Ls Bourget
10 caisses de brandy	"	"
8 ballots de papier	"	S. Budden
1 barique de Whiskey	"	R. Dawson
1 tonne de brandy	"	Ls Bourget

Et les marchandises suivantes, par l'ordre du Ministre des Douanes pour infraction à l'Acte des Douanes.

36 douzaines d'écharpes et nœuds de soie pour Dames.
¼ G. S. Hhs de cSies de 27 pouces.
¼ " " " 24 "

Pour être vendues le

VENDREDI, 21 COURANT.

A l'Examining Wharehouse,

A 11 HEURES.

A. & J. MAXHAM & CO.,
A & B.

Québec, 15 mars 1884—5f. 989

Fil de Fer pour Clôture

20 TONNEAUX de vieux Giement. Bâtiment en fil de fer galvanisé, de toute grandeur, qui peut servir pour clôture.

A vendre bon marché par

J. & W. REID.

98 & 100, RUE St-PAUL, QUÉBEC.

Québec, 13 mars 1884. 983

Orgues-Harmoniums " DOMINION, "

FABRIQUES SPECIALEMENT POUR

L. E. N. PRATTE,

Par la Compagnie d'ORGUES et de PIANOS « DOMINION, » de Bowmanville, Ont.

à l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue garantis pour 5 ans, et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère.

La supériorité des Orgues-Harmoniums " DOMINION " a été universellement reconnus par LES PLUS GRANDES DISTINCTIONS et les Premiers Prix partout où ils ont été exhibés.

Orgues d'Eglise, Orgues à 2 claviers, Orgues à pédales.

Cinquante premiers prix aux Expositions des différentes parties du monde.

Philadelphie, 1876
Médaille Internationale et Diplôme d'Honneur

Sydney, Australie, 1877.
PREMIER PRIX.
Médaille Internationale et Diplôme d'Honneur.

Toronto, 1878.
MÉDAILLE D'OR.

Toronto, 1879.
DEUX PREMIERS PRIX.

Toronto, 1880.
Médaille et Diplôme d'Honneur.

Toronto, 1881.
Médaille et Diplôme d'Honneur.

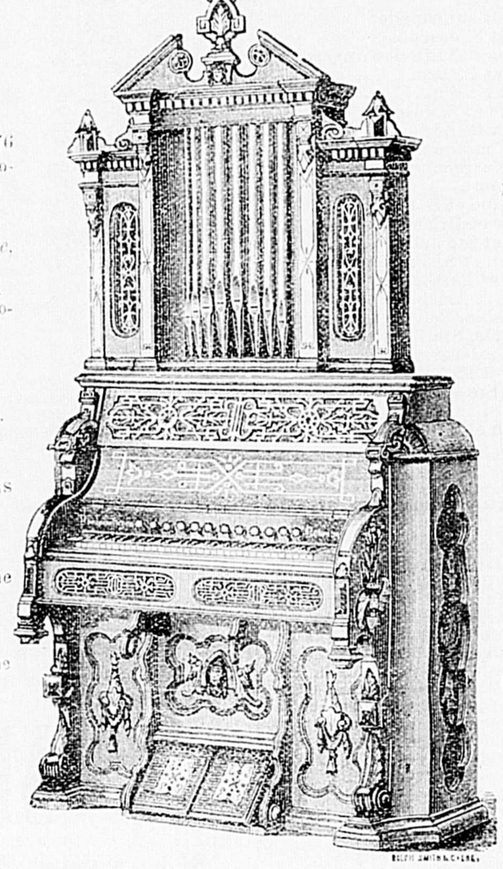

Paris, France, 1878.
Médaille Internationale et Diplôme d'Honneur.

London, 1876.
PREMIER PRIX.

Hamilton, 1877.
PREMIER PRIX.

Brantford, 1878.
PREMIER PRIX.

Montréal, 1880.
PREMIER PRIX
Et deux Diplômes d'Honneur.

Montréal, 1881-82
HORS CONCOURS.

Conditions libérales. Satisfaction garantie. Prix aussi bas que le permet la qualité supérieure de ces instruments. Catalogues illustrés expédiés sur demande. Une centaine d'instruments toujours en magasin. Prix de $50.00 à $1000.00.

S'adresser à

L. E. N. PRATTE,

" DEPOT GENERAL DES ORGUES DOMINION,"

280, rue Notre-Dame, MONTREAL.

N. B.—N'ayant plus d'agence à Québec, les MESSIEURS DU CLERGÉ qui auraient besoin d'ORGUES, sont respectueusement priés de s'adresser directement à Montréal, où ils seront certains de trouver l'assortiment le plus complet qu'il y ait au Canada.

Québec, 8 mars 1884—15 nov. 83—1an2fps. 909

Pianos et Harmoniums !

RÉDUCTION DES PRIX.

AYANT actuellement en magasin l'assortiment le plus considérable de

Pianos et Harmoniums

AMÉRICAINS ET CANADIENS,

nous avons décidé d'effectuer une diminution de notre surcroit d'assortiment, et afin d'écouler le plus grand nombre possible d'instruments, nous ferons une réduction extraordinaire sur les prix réguliers de nos

PIANOS ET HARMONIUMS.

Nous avons en magasin les pianos de renoms suivant : « SCHOMAKER, » à cordes d'or, « KNABE & CO., » « HARDMAN, » « DOWLING PECK, » « STEVENSON & CO., » HEIDTZMAN & CO., » NEWCOMBE & CO., » « MOZART, » etc, etc, et les harmoniums suivants : « DOHERTY & CO., » « DOMINION ORGAN & CO., » « BELL & CO., » « J. & R. KILGOUR, » etc, etc.

Aussi les machines à coudre suivantes :

« SINGER, » « NEW WILLIAM, » « NEW-YORK, » « DOMESTIC, » « HELPMATE, » etc, etc.

AUX PRIX DU GROS.

Conditions faciles.

MUSIQUE EN FEUILLES

Romances françaises et morceaux, depuis 10 CENTINS en montant.

BERNARD & ALLAIRE,

Editeurs de musique,
6, rue La Fabrique, Haute-Ville

Québec, 21 décembre 1883 Z

J & W REID.

FABRIQUANTS DE PAPIER

A LA

PAPETERIE DE LORETTE

FABRIQUENT

le feutre pour toiture, lambrisage et pour mettre sous les tapis. Aussi boites à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer

A la Papeterie du Pont Rouge

On fabrique les cartons en bois, pour boites, carton de paille, et pulpe de bois.

MM. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries,

Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier, de métaux, et de fournitures pour la marine, etc., etc.

On paye le plus haut prix pour toute sorte de toile, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

Québec, 26 octobre 1882. A

$10 A $1.000 DEPOSÉES dans le STOCKS WALL STREET, conduisent à la fortune tous les mois Livres envoyés gratuitement expliquant tous, chose. Adresser BAXTER & CIE., Banquiers 17, Rue Wall, New-York.

Vente Spéciale

DE

Lampes d'Eglises

A un prix extraordinairement bas ! ! !

Un magnifique assortiment de lampes nouvelles et élégantes convenables pour les églises et les chapelles.

DE SPLENDIDES CANDELABRES

A 2, 3, 4 et 6 lumières.

ELEGANTES LAMPES SUSPENDUES

A une seule lumière,

ET DES

LAMPES-APPLIQUES

Et aussi une grande variété de

Petites lampes coloriées,

Au Dépôt d'Huile Astrale,

56, *rue de la Fabrique*

Québec, 16 février 1884.—1an. 537

A CEUX

QUI

Tiennent Maisons !

NOUS offrons en ce moment des avantages spéciaux à ceux qui tiennent maison dans les marchandises suivantes :

Viz. Les meilleures toiles à draps et à oreillers.
Coton blanc.
Coton horrocks.
Toile à nappe de la meilleure qualité.
Toile à demi blanche " "
250 dz magnifiques serviettes de table achetées au rabais, et que nous vendons à moitié prix.
Serviettes, toile à rouleaux et à verres.
Coutil en coton et en fil.
Couvrepieds et courtepointes, blancs et en couleurs.
La balance de nos couvertes sera vendue aussi à un grand sacrifice.

Poles et anneaux en cuivre, en ébène, et en noyer, Couchettes en fer et en cuivre, chaises pliantes, matelas en crin et en laine, oreillers et traversins, paillassés à ressorts garanties les meilleurs.

Behan Bros.

Dernierement reçu.

Un assortiment considérable de couchettes d'enfants, de toutes les grandeurs, que nous vendons extrêmement

BON MARCHÉ.

SCROFULES.

Les Scrofules et toutes les maladies scrofuleuses, telles que **Ulcères, Plaies, Érysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous,** et **Éruptions de la Peau,** sont le résultat direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'agent le plus puissant pour le purifier. Elle délivre le système de toute humeur malsaine, enrichit et fortifie le sang, expulse toute trace de traitement mercuriel, se montre en un mot l'ennemi redoutable et irrésistible de toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait.

Je suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIAN."

148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

☞ **Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.**

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, MR. B. W. BALL, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'**Eczéma** pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimulatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les **Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale,** et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrumpu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE

Les Pilules et *Onguent Holloway !*

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indispositions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infaillible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme,

Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1½d., 2s. 9d., 11s. 22s., et 33s. chaque boite et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et $1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux Etats-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boites. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé : THOMAS HOLLOWAY,
533, Oxford Street, London

Québec, 2 novembre 1881—1 an.

Société de CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUEBEC,

No 23, RUE ST-JEAN.

ARGENT A PRÊTER

TERMES et CONDITIONS FACILES

La Société prête sur la garantie de propriétés immobilières et de ses parts. Le montant prêté se rembourse par paiements mensuels ou autrement. Pas d'amendes sur arrérages.

A VENDRE

Une maison rue Latourelle, No 128.
do Scott, " 79
do Plessis, " 11.
do Laberge, " 10.
do Ste-Hélène, No 3, St-Sauveur.

Un terrain vacant 30×60 pieds, côté sud de la rue St-Olivier.

A VENDRE ET A LOUER

Quais et lots vacants, rue Champlain.

Un emplacement, avec une maison à deux étages en bois, situé en la ville de St-Germain de Rimouski, côté nord de la rue St-Germain.

J.-G. GOURDEAU,
Secrétaire.

Québec, 28 fév. 1883-17 fév. 83.—1an 746

Cloches à vendre.

VENANT d'être reçues plusieurs cloches avec leurs montures et garanties du poids

de 50 lbs.
" 39 "
" 21 "
" 16 "
" 12 "
" 151 "
" 550 "

S'adresser à

M. N. HARDY,
Libraire,
Basse-Ville.

Québec, 17 janvier 1884. 956

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraicheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de **Toilette pour Dames**, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes.

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et *vice-versâ*:

Le train de la Malle partira de Québec à 9.15 heures a. m., et le train Express à 10 heures p. m.

Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

INTERCOLONIAL

Heure de Québec

Quitteront la Pointe Lévis: Train pour Halifax et St-Jean à 7.30 A. M.

Pour Rivière du Loup et Ste Flavie à 11.20 A M

Pour Rivière du Loup à 5.15 P. M.

GRAND-TRONC

TRAIN MIXTE

Quittera la Pointe Lévis à 11.00 a. m. pour Richmond, Montréal, Sherbrooke, Island Pond, et à toutes les stations intermédiaires.

EXPRESS

Quittera la Pointe Lévis à 8.00 P. M. pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland et Montréal.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Quittera Québec, station du Palais, à 4.00 p. m., train de la malle pour St-Raymond, arrivant là à 6.30 p. m,

Quittera St-Raymond à 6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant là à 8.55 a. m.

6.40 p. m. Train de passagers pour Québec tous les samedis, seulement, arrivant là à 9.15 p. m.

Arrêtant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette St Ambroise, Valcartier, St Gabriel, Ste Catherine, lac St Joseph, lac Sergent et Bourg Louis

QUÉBEC-CENTRAL

Les convois circulent comme suit: de Lévis à Sherbrooke. 10.00 a. m., convoi de la malle, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.05 p. m. et à Sherbrooke à 5.15 p. m. 5,00 a. m, convoi du fret, arrivant à la jonction de la Beauce à 8.30 a. m., et à Sherbrooke à 5.00 p. m.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

QUEBEC	*STATION DE LEVIS*
A. M.	A. M.
6.45 Express pour Halifax.	7.30 Malle de l'Ouest
10 30 Train mixte pour Richmond et Malles pour la Rivière du Loup.	P. M.
P. M.	1.30 Train mixte de la Rivière du Loup.
4.45 Train des marchés pour la Rivière du Loup.	3.00 Train mixte de Richmond.
6.00 Malle pour l'Ouest.	

Le temps et la glace le permettant.

Etalon chronométrique de l'Est.

☞ Voyages intermédiaires pour fret.

Marché au Bois

Prix par corde

Québec, 29 janvier 1884.

Erable de 3 pieds		$5.25 *a* 5.50
"	2½ "	4.50 *a* 4.75
Merisier	3 "	5.00 *a* 5.00
"	2½ "	5.00 *a* 5.00
Merisier du Saguenay, 3 pieds		4.50 *a* 5.00
Hêtre	3 pieds	4.50 *a* 4.50
"	2½ "	4.00 *a* 4.00
Bouleau [rouge]	3 pieds	3.40 *a* 3.60
"	2½ "	3.00 *a* 3.10
" [blanc]	3 "	3.20 *a* 3.50
Epinette [rouge]	3 "	3,60 *a* 4.00
" [blanche]	2½ "	3.00 *a* 0.00
" [grise]	3 "	3.50 *a* 3.60
Cyprès 3 pieds		3.20 *a* 3.40
Pruche 3 "		2.80 *a* 2.75
Croûtes le cent		0.80 *a* 1.00
Slabs " "		1.00 *a* 1.25

Télégraphe d'alarme de Québec

1 rue Ste Ursule, station centrale.
2 Ste Anne et Auteuil.
3 Grisons et Ste Geneviève.
4 Haldimand et St Louis.
5 Jardins et Ste Anne.
6 Buade et Fort.
7 S. Eustache et S. Georges
8 Ste Famille et Hébert.
9 Séminaire de Québec.
10 Ste Julieet d'Artigny
12 S. Jean et Collins.
13 Palais et Mac-Mahon.
14 S. Jean et S. Stanislas.
15 Chantier Dinning, (Champlain).
16 Epicerie Taylor.
17 rue Champlain, 474.
18 S. Jean et Sutherland.
19 Déligny et S. Olivier.
21 Maison Giblin (Champlain).
23 rue Champlain, 103.
24 Dalhousie et Arthur.
25 Côte de la Montagne, au bas.
26 Sault-au-Matelot et S. Jacques
27 Côte Dambourges et S. Paul.
28 S. François et la Chapelle.
31 Lemesurier, rue S. Paul.
32 Marché S. Paul, station.
34 Prairie et S. Dominique.
35 Fossés et Pont.
36 S. Valier et la Chapelle.
37 L'Eglise et S. Joseph.
41 Dorchester et N. D. des Anges.
42 S. Valier et Belleau.
43 Colomb et Nelson.
45 S. Anselme et S. Joseph.
46 Caron et la Reine.
47 Reine et Couronne.
48 Arago et Turgeon.
51 Reine et Pont.
52 S. Dominique et S. François.
53 Dorchester et Ryland.
54 Artillerie et Ste Julie.
56 S. Augustin et S. Patrice.
57 S. Patrice et Berthelot.
61 Artigny et S. Amable.
62 rue S. Amable, Bon Pasteur.
63 Grande Allée, Ste Brigitte.
64 S. Jean et Salaberry.
65 Ste Claire et Richelieu.
67 S. Jean et Ste Geneviève.
71 Robitaille et Latourelle.
72 S. Augustin et S. Georges.
73 Parlement.

Unités métriques Internationales

Le MÈTRE (dix-millionème partie du quart du méridien terrestre, vaut 3 pieds 3 pouces, ou 1 verge et 1/10.

Le *décimètre* (10e du mètre) vaut 4 pouces anglais, ou une largeur de main.

Le *centimètre* (100e du mètre) vaut 3 lignes, ou 3/8 de pouce, largeur du bout du petit doigt.

Le *millimètre* (1000e du mètre) vaut 1/3 de ligne.

Le *décamètre* (10 mètres) vaut une demi-chaine, ou 2 perches, ou 11 verges, ou 33 pieds.

L'*hectomètre* (100 mètres) vaut 5 chaines, ou 110 verges, ou près de 2 arpents.

Le KILOMÈTRE (1000 mètres) vaut 50 chaines, ou 1100 verges, ou environ 2/3 de mille.

Le MÈTRE CARRÉ vaut 1 verge carrée et 2/10, ou près de 11 pieds carrés.

L'ARE ou *décamètre carré* vaut 4 perches carrées anglaises, ou 120 verges carrées.

L'*hectare* ou *hectomètre carré* vaut 2 acres 1/2, de sorte que 2 hectares font 5 acres.

Le *kilomètre carré* vaut environ 2/5 de mille carré, de sorte que 5 kilomètres carrés valent environ 2 milles carrés.

VOLUMES ET CAPACITÉS

Le MÈTRE CUBE, ou *stère*, ou *tonneau*, vaut 1 verge cube et 3/10, soit 34 pieds cubes, ou 220 gallons, ou près de 3 minots.

Le LITRE ou *décimètre cube* vaut environ 1 pinte.

Le *décalitre* (10 litres) vaut 2 gallons et 1/5.

L'*hectolitre* (100 litres) vaut 22 gallons.

La TONNE métrique (poids d'un mètre cube d'eau) vaut l'ancienne tonne canadienne, ou un peu plus que la tonne anglaise.

Le *quintal* métrique vaut 2 fois l'ancien quintal canadien, ou 2 fois et 1/5 le quintal anglais.

KILOGRAMME (poids d'un litre d'eau) vaut 2 Lelivres et 1/5 (avoirdupois), de sorte que 5 kilogrammes valent 11 livres.

Le GRAMME (poids d'un centimètre cube d'eau) vaut 1/28 d'once, ou un peu plus qu'une demi-dragme.

R. MORGAN,

Marchand de musique,

Désire appeler l'attention du public sur un assortiment d'articles récemment reçus, (six caisses) où ceux qui désirent acheter un cadeau pour un ami pourront choisir, à un prix modéré. Cet assortiment est trop considérable pour qu'il soit possible d'en faire ici l'énumération, mais on se bornera à mentionner deux livres qui seront bien accueillis et formeront un magnifique complément aux œuvres musicales de la famille, savoir: Chansons de la France, contenant 60 des plus belles romances françaises, etc., avec accompagnements complets de pianoforte et accessoires. Prix: en brochure, $1.00; richement relié en toile bleue et dorée, $1.50. Les Chansons populaires du Canada, volume magnifiquement relié dans le même genre que le précédent, sont aux mêmes prix.

Des exemplaires seront envoyés par la poste franco sur la réception du prix spécifié.

Une visite est respectueusement sollicitée.

R. MORGAN,
Marchand de musique,
8, rue La Fabrique.

Québec, 25 février 1882. R

BAZAR

AVEC l'autorisation de Mgr l'Archevêque de Québec, un bazar au profit du sanctuaire de N.-D. de Lourdes, à St-Sauveur, aura lieu dans la première quinzaine de septembre prochain, sous la direction des Pères Oblats.

Les dames qui présideront aux différentes tables sont:

Mesdames Vve Vaillancourt, Michel Robitaille, Alfred Fiset, F. X. Biron, pour les deux tables de St-Joachim et Ste-Anne.

Madame Léon Saucier pour la table de St-Joseph.

Madame Cléophas Bernier pour la table de St-Jean-Baptiste.

Madame Ls Lépine pour la table du Tiers-Ordre.

Madame Pierre Roy pour la table des rafraichissements.

Mademoiselle Zoé Petit pour la table des enfants de Marie.

Les personnes charitables qui désireront participer à cette excellente œuvre pourraient adresser leurs offrandes aux dames ci-devant mentionnées ou au presbytère de St-Sauveur

Québec, 21 janvier 1884. 95

LIBRAIRIE ST-JOSEPH

RECUEIL de neuvaines en l'honneur de la Ste Vierge, suivi d'une neuvaine à Ste Anne. Nouvelle édition. Petit livre in 32. Prix 5 cts, la douzaine 40 cents, le cent $3, franco par la poste.

Nous engageons les personnes pieuses à se procurer ce petit recueil pour le 29 novembre, jour où commence la néuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception.

En vente chez
CADIEUX & DEROME, Montréal.

Ce recueil doit aussi se trouver chez tous les libraires de Québec.

Québec, 17 nov. 1882 685

MANUFACTURE

—DE—

STATUES RELIGIEUSES,

C. B. LANCTOT,

268, *Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.*

—:o:—

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos nombreuses pratiques, que nous venons de recevoir un très grand et magnifique choix de statues de toutes sortes:

SACRÉ-COEUR DE JÉSUS.
" " MARIE.
" " ST JOSEPH.
VIERGE IMMACULÉE.
" MÈRE
" " DE DOULEURS.
N.-D. DE PITIÉ, (2 modèles).
STE-ANNE, (3 modèles).

STE-ANNE ASSISE.
SAINT-PATRICE.
ST-FRANÇOIS-XAVIER.
" D'ASSISES.
ANGES PORTANT CANDÉLABRES, (3 modèles).
" ADORATEURS.
Etc, Etc, Etc.

—:o:—

OUTRE cette importation, nous nous chargerons aussi de faire venir tout autre statue qui puisse être désirée, en terre cuite pour extérieur, et de tout autre matériel.

En dehors, nous fabriquons aussi grand nombre de statues de toutes grandeurs et descriptions, aux prix les plus réduits, lesquels nous serons heureux de fournir sur demande, tout en faisant tenir des photographies.

—*TOUJOURS EN MAINS*—

Le plus bel assortiment de chasubles, chapes dalmatiques, voiles, bourses étoles, etc etc, de toutes descriptions et de tous prix.

Nous sollicitons l'honneur d'une visite, si quelque statue est désirée, assurant entière satisfaction sous tous rapports.

C. B. LANCTOT.

Québec, 11 octobre 1882—1an 947

C. O. BEDARD,

MEUBLIER

No 288 RUE SAINT-JOSEPH.

(*En face de son ancien poste et sur le terrain de l'ancien cimetière*)

SAINT-ROCH

A constamment un assortiment complet de MEUBLES, tels que ameublement de Chambre à coucher, de Salon, de Salle à dîner, etc., etc. Corniches et Tapis posés avec ordre. Son nouvel atelier lui permettra de prendre un plus grand nombre de commandes, de les exécuter avec promptitude et à des prix TRÈS MODÉRÉS.

Québec, 11 avril 1883.—1an Y

Chemin de Fer du Nord.

A PARTIR DE

LUNDI, 17 SEPTEMBRE 1883.

Les trains circulent comme suit:

	Mixte	Malle	Expres.
Départ de Montréal pour Québec	....	3 00 P. M	10.00 P. M.
Arrivée à Québec.	....	9.50 P. M.	6.30 A. M.
Départ de Québec pour Montréal.	....	9.15 A. M	10.00 P. M.
Arrivée à Montréal	....	4.15 P. M.	6.30 A. M.

Tous les trains de passagers de jour sont pourvus de magnifique chars palais, et ceux de la nuit de chars dortoirs.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.

En connection avec le chemin de fer du Grand Tronc et le chemin de fer Canada Atlantic.

BUREAUX DES BILLETS:
Vis-à-vis l'Hôtel St Louis —QUEBEC.
143, Rue St-Jacques,— MONTRÉAL.
A. DAVIS, Surintendant.

CHEMIN DE FER
Québec et du Lac St-Jean

LES trains de passagers et du fret circuleront tous les jours comme suit (les dimanches exceptés).

QUITTERA QUÉBEC

(*Station du Palais*)

4.00 p. m. Train de la Malle pour St-Raymond, arrivant là à 6.30 p. m.

QUITTERA ST-RAYMOND

6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant là à 8.55 a. m.

6.40 p. m. Train de passagers pour Québec tous les samedis seulement, arrivant à 9.15 p. m.

Arrêtant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergent et Bourg-Louis.

☞ Le service des trains se fera d'après l'heure de Montréal.

Des omnibus rencontrent les trains à St-Ambroise, pour la Jeune Lorette, à Valcartier pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel pour les établissements du nouveau chemin de la rivière aux Pins.

Des billets de retour sont émis les samedis, au prix d'un passage simple de première classe.

Le Fret reçu après 3.00 P. M. ne sera pas expédié avant le lendemain.

Billets à vendre chez Leve & Alden, rue St-Louis, F. Delille, 45, rue St-Pierre, O. Fortin, 217, rue St-Paul, L. Drouin & frère, 96, rue St-Joseph, et Harris & Cie., 37, rue St-Jean.

J. G. SCOTT,
Secrétaire et Gérant.
« Commercial Chambers. »

Québec, 3 novembre 1883 705

FOURRURES.

J'OFFRE en ce moment au public un assortiment considérable et varié de FOURRURES FABRIQUÉES, comprenant:

MANCHONS, CHAPEAUX,
GANTS, HABITS,
GILETS, MANTEAUX,
COLLERETTES, ETC, ETC.

Robes de Buffles, de Loup, de Bœufs musqué pour Sleigh.

LE TOUT A BAS PRIX

POUR ARGENT COMPTANT.

Gants en Buckskin, Caribou et en Chevreau et Mitaines.

AUSSI

Mocassins, Raquettes et Toboggans.

J. C. PATERSON,

27, RUE BUADE.

Québec, 6 novembre 1883. 1062

CHEMIN DE FER
INTERCOLONIAL.

1883—Arrangement d'Hiver—**1884**

LE et après le LUNDI, 10 décembre, les convois de ce chemin de fer circuleront tous les jours, excepté les dimanches, comme suit:

Quitteront la Pointe Lévis

Pour Halifax et St Jean à.	7.30 A. M.
Pour la Rivière du Loup et Ste-Flavie à	11.20 A. M.
Pour la Rivière du Loup à	5.15 P. M.

Arriveront à la Pointe Lévis

De Halifax et St-Jean à	7.20 P. M.
De la Rivière du Loup à	1 30 P. M.
De la Rivière du Loup à	6.00 A M.

Le Pullman quittant Lévis les Mardi, Jeudi et Samedi va jusqu'à Halifax, et celui partant les Lundi, Mercredi et Vendredi, va jusqu'à St-Jean.

Tous les trains circulent d'après le temps officiel de l'Est.

D. POTTINGER,
Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. B., 6 décembre 1883.

Québec, 11 décembre 1883 1105

LOUIS JOBIN,

STATUAIRE

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON,

QUARTIER MONTCALM,

QUEBEC

Québec, 5 mai 1883. 785

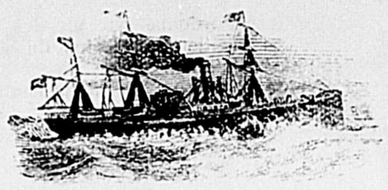

LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terreneuve pour le transport des Malles

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1883 *ARRANGEMENT D'HIVER* 1884

LES lignes de cette compagnie se composent de vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équippés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

VAISSEAUX	TONNAGE.	COMMANDANTS.
NUMIDIAN	6100	en construction.
PARISIAN	5400	*Capt. J. Wylie.*
SARDINIAN	4200	*Lt. Dutton, R N R*
CIRCASSIAN	3400	*Lt. Smith, R N R*
POLYNESIAN	4200	*Capt. R. Brown.*
COREAN	4000	
GRECIAN	3600	*Capt. Legallais.*
SARMATIAN	3600	*Capt A. Aird.*
BUENOS AYREAN	3800	*Capt. N. McLean*
SCANDINAVIAN	3000	*Capt H. Wylie.*
PRUSSIAN	3000	*Capt J. Ritchie*
MORAVIAN	2650	*Capt. J. Graham.*
PERUVIAN	3400	*Capt. Barclay*
CASPIAN	3200	*Capt. Trocks.*
HIBERNIAN	3400	*Lt. Archer, R N R*
NOVA SCOTIAN	3300	*Capt. Richardson*
AUSTRIAN	2700	*Capt. J. Wylie*
NESTORIAN	2700	*Capt J G Stephens*
MANITOBAN	3150	*Capt. Home.*
CANADIAN	2500	*Capt. J. Miller.*
CORINTHIAN	2000	*Capt. Jas. Scott*
PHOENICIAN	2600	*Capt. Menzies*
WALDENSIAN	2300	*Capt. Stephens*
LUCERNE	2800	*Capt. Kerr.*
ACADIAN	1350	*Capt. Lucas.*
NEWFOUNDLAND	1500	*Capt. Malins*

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service

DE LA MALLE DE LIVERPOOL

De Liverpool	*Steamers*	*De Portland*	*De Halifax*
Jeudi, 28 février	*Peruvian*	Jeudi, 20 mars	Samedi, 22 mars
6 mars	*Caspian*	27 "	29 "
13 "	*Sarmatian*	3 avril	5 avril
20 "	*Sardinian*	.....	12 "
27 "	*Parisian*	17 avril	19 "
3 avril	†*Circassian*	.....	26 "
10 "	*Polynesian*	1 mai	3 mai

De Baltimore, 8 avril
† " 22 "

Prix du passage de Québec, voie de Halifax:

Cabine ..... $62.65, $78.00 et $88.00

Suivant les accommodements.

Intermédiaire $45 00
Entrepont $31.00

Les vapeurs du service de

GLASGOW ET PORTLAND

De Glasgow	*Steamer*	*De Portland*
Mercredi, 5 mars.	*Austrian*	Samedi, 22 mars.

Les vapeurs du service de

GLASGOW ET BOSTON.

De Glasgow	*Steamer*	*De Boston*
Mercredi, 12 mars	*Prussian*	Samedi, 29 mars
12 "	*Waldensian*	Jeudi 3 avril.
19 "	*Grecian*	Samedi, 5 avril
26 "	*Scandinavian*	" 12 avril.

☞ On ne peut retenir sa chambre sans en remettre le prix d'avance.

Il y a à bord de chaque navire un médecin.

Des billets de connaissement pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Coutinent pour tous les points du Canada et et des Etats de l'Ouest.

Pour de plus amples informations s'adresser à

ALLANS, RAE & CIE,
Agents.

Québec, 15 mars 1884 H

BAZAR

A S.-FELIX DU CAP-ROUGE.

UN bazar au profit de l'église s'ouvrira à S.-Félix du Cap-Rouge, au commencement de juillet.

Les dames qui présideront aux tables sont:

A la table du Sacré-Cœur: Madame Jos. Drolet et Mlle J. Julien.

A la table S. Patrice: Mesdames N. Flood, W. J. French, D. Murphy et J. Murphy.

A la table Ste-Anne: Mesdames Adolphe Robitaille, Ferd. Letellier et Nap. Robitaille.

A la table S.-Felix: Mesdames Norb. Pâquet, Louis Robitaille, L. Laisné et P. Robitaille.

A la table S. Jean-Baptiste: Madame N. Everell, Mlle M. Mathieu, Mesdames Z. Tardif et M. Valin.

Mesdames Et. Doré, G Miville Dechêne, Michel Hamel, Mlles Pichet et Gendron, présideront à la table de rafraichissements.

Les personnes charitables qui désirent venir en aide à l'église du Cap-Rouge, sont priées d'adresser leurs offrandes aux Dames ci-dessus mentionnées ou au curé du Cap-Rouge.

Cap-Rouge, 18 février 1884.

P. E. BEADET, Ptre, directeur.

Québec, 20 février 1884.—10f. 972

LEÇONS PARTICULIÈRES.

MONSIEUR A. MICHEL donne chez lui, RUE DE LA REINE, 122, des leçons particulières de Mathématiques, spécialement en préparation au Service civil, à l'Arpentage, et aux fonctions d'Ingénieur civil.

Québec, 22 août 1883. 856

EXTRAORDINAIRE!

MÉTHODE très facile pour apprendre l'anglais, par E. C.

Prix 50 cents.

Adresser les demandes rue Ste-Croix, No 10, Quartier Montcalm.

Québec, 18 novembre 1883, 914

CE JOURNAL peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE., (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à **New-York.**

Québec, 25 mars 1880. 997

EN VENTE

LE

CALENDRIER

DU

Diocèse de Rimouski

POUR

1884

PUBLIÉ PAR LÉGER BROUSSEAU,

Indiquant la date de la solennité des QUARARANTE HEURES en chaque paroisse, et approuvé par l'Evêque de Rimouski.

S'adresser pour la vente en gros, à Québec, chez l'éditeur, 9, rue Buade.

☞ *En dépôt chez la plupart de marchands de la Province*

Avis important!

Bonne Nouvelle!

AUX MESSIEURS DU CLERGE, AUX COMMUNAUTES RELIGIEUSES.

LE soussigné a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé, MM. les directeurs de Séminaires et de Collèges, et ses nombreuses pratiques en général, qu'il vient de faire publier, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du

PAROISSIEN NOTÉ

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit pour la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure.

Je recevrai toutes commandes que l'on voudra bien me faire maintenant, pour être expédiées par la malle ou autrement. La livraison de l'ouvrage commencera cette semaine.

L'ancienne édition étant épuisée depuis longtemps, et cette nouvelle édition étant très limitée, j'ose espérer que chacun voudra bien se hâter de me faire parvenir sa commande que je ferai exécuter avec la plus scrupuleuse ponctualité.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au PAROISSIEN NOTÉ à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à $1.00 l'exemplaire et à $10.80 la douzaine. Malgré cette augmentation *apparente* (car de fait, ce n'en est pas une puisque le livre est de beaucoup plus considérable et mieux imprimé qu'auparavant) ce livre est le meilleur marché qui ait paru jusqu'à présent.

Etant à la veille de faire des améliorations considérables à mon établissement, je suis disposé à vendre tout le fonds de mes marchandises à une grande réduction pour

ARGENT COMPTANT

On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié.

Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Ornements d'Eglise, de Cloches ou d'autres articles

Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A. LANGLAIS,

LIBRAIRE,

No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

Québec, 27 mars 1883 1163

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)

CE remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une POUDRE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTINS. Prix en gros $2.00 la douzaine.

Le but de la "*Coryzine*" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protége les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du
COURRIER DU CANADA.

CONDITIONS

—DU—

Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement

EDITION QUOTIDIENNE.

CANADA ET ETATS-UNIS.	Un an	$6.00
	Six mois	3.00
	Trois mois	1.50
ANGLETERRE	Un an	25s stg
	Six mois	12.6 "
	Trois mois	6.3 "
FRANCE	Un an	60 Francs
	Six mois	30 "
	Trois mois	15 "

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous ..... 50 centins
Pour chaque insertion subséquente ..... 12½ "

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centins par ligne pour la première insertion, et de 5 centins pour les insertions subséquentes.

Réclames: 20 cents la ligne.

Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE,

No 9,

RUE BUADE, HAUTE-VILLE

QUEBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

LEGER BROUSSEAU

Editeur-Propriétaire,

No 9, rue Buade, Haute-Ville, Québec